

PRODUCTEUR

Département
PRODUCTION

Définition générale

Le producteur est le titre donné à la personne physique ou morale qui produit une œuvre audiovisuelle et/ou filmique. Cette personne prend l'initiative et la responsabilité de la concrétisation et de la réalisation de l'œuvre. C'est le producteur qui détient la propriété intellectuelle de l'œuvre.

Le producteur assume la responsabilité globale d'une œuvre audiovisuelle aux plans financier, technique et artistique. Il en est d'ailleurs juridiquement redevable devant les investisseurs privés et publics, les assureurs, les banques, les diffuseurs ainsi que devant tout le personnel administratif, technique et créatif qu'il embauche à cette fin.

Il existe plusieurs types de producteurs et leurs fonctions peuvent varier légèrement selon le pays et/ou le type de production que ce soit un film, une émission de télévision, un reportage, etc.

Sa fonction

En tant qu'entrepreneur culturel, la fonction du producteur est de maintenir une équipe administrative et de développement des projets qu'il réalise. Il se doit d'assumer une large part des risques associés à ce développement, de même qu'une part des risques associés à la production elle-même. Les fonctions du producteur sont multiples et variées.

En général, le producteur adore l'univers des arts, il est souvent appelé à la défense des talents et de la production, il le fait avec amour et passion.

Un producteur travaille rarement seul, sauf sur des productions modestes en termes de budget. Il fera appel à un producteur délégué et un producteur exécutif dans la réalisation de l'œuvre.

Plusieurs dénominations recouvrent l'activité de producteur et la définition de cette activité :

- Producteur
- Coproducteur
- Producteur associé
- Producteur délégué
- Producteur exécutif

Postes connexes

Au département de production, ce sont des professions qui répondent relativement aux mêmes objectifs selon l'ampleur de la production (le démarrage, le financement et la gestion du projet).

- Producteur associé
- Coproducteur
- Producteur délégué
- Producteur exécutif
- Comptable de production
- Secrétaire de production
- Directeur de production

PRODUCTEUR



Département
PRODUCTION

Ses tâches

Voici un sommaire des tâches qui lui incombent :

- Concevoir des projets ou évaluer ceux qui lui sont soumis, faire des choix pour déterminer ceux qui passeront à l'étape du développement;
- Désigner les responsables de l'écriture du scénario et du développement de la bible de la série;
- Prendre en charge le développement des projets : choisir et embaucher réalisateurs et chercheurs;
- Superviser et coordonner le travail de conception et d'écriture;
- Convaincre un ou des télédiffuseurs de l'intérêt du projet et obtenir leur engagement à le diffuser. En cinéma, convaincre également un distributeur à s'engager dans le projet;
- Réunir l'ensemble du financement, national et/ou international, nécessaire à la réalisation de la production;
- Obtenir et négocier auprès d'institutions financières des prêts intérimaires lui permettant de disposer des liquidités nécessaires à la production en attendant le versement de certaines participations (crédits d'impôts notamment);
- Identifier au besoin des partenaires de coproduction fiables et appropriés au projet, négocier des ententes avec eux et assurer la coordination des efforts de ces partenaires;
- Contracter toutes les assurances et garanties de bonne fin nécessaires pour sécuriser les investisseurs et autres partenaires de financement;
- Élaborer et gérer les budgets de production complexes et engageants;
- Procéder à l'embauche et à la négociation de contrats avec le personnel des différentes équipes administratives, techniques et artistiques;
- Coordonner et superviser leur travail et la production dans son ensemble;
- Identifier les distributeurs et exportateurs fiables et appropriés et négocier avec eux les conditions d'exploitation des œuvres;
- Développer des produits dérivés avec différents partenaires (sites web, disques, vidéocassettes, livres, produits multimédia...);
- Assurer le suivi de l'exploitation de l'œuvre toute sa vie durant (remboursements aux investisseurs, versements aux ayants droit...) et renégocier les droits à l'expiration de chaque contrat.

PRODUCTEUR



Le terme producteur désigne des fonctions différentes selon les pays. Schématiquement, on peut comparer le producteur américain, européen et canadien.

Le producteur américain

Son travail sera souvent associé à de grands studios de cinéma comme : Walt Disney Pictures, HBO Films, Warner Bros., Universal Pictures, Sony Pictures, Paramount Pictures, Twentieth Century Fox, etc., c'est-à-dire de grandes entreprises de production et de distribution s'appuyant sur du financement privé, les banques et d'autres organismes privés de financement.

Le producteur canadien

Il travaille pour une structure autonome (société incorporée), il doit assurer sa production en s'associant avec des diffuseurs d'œuvres, c'est-à-dire les chaînes de télévision, distributeurs de film (associés aux grands studios américains) et l'ONF. Son financement proviendra principalement d'organismes gouvernementaux (SODEC, Téléfilm, etc.), des crédits impôts et d'organismes ou sociétés privées. Il proposera à des sociétés de production étrangères la coproduction pour en assurer un rayonnement international.

Le producteur européen

Il travaille pour une structure autonome et compte bien souvent sur les aides d'organismes divers. Par exemple le CNC (Centre national de la cinématographie), les chaînes de télévision, la distribution de film, les SOFICA qui sont des établissements financiers, les aides régionales, les crédits d'impôts. Mais aussi proposer à des sociétés de production françaises et/ou étrangères de coproduire le film en contrepartie d'un apport solidaire de la responsabilité et du rendement financier de l'oeuvre (les sponsors et fondations).

Producteur de télévision

Le producteur de télévision est la personne qui coordonne et contrôle tous les aspects de la production d'une émission de télévision. Cela va du développement de l'idée, au choix des auteurs, acteurs/animateurs et du réalisateur. Le producteur gère les rapports avec le diffuseur (chaîne de télévision), négocie avec eux les budgets et tous les aspects de la production dont il est le garant. Néanmoins, il arrive fréquemment que des auteurs ou scénaristes soient véritablement à l'origine des projets. Ceux-ci iront donc proposer leurs sujets ou concepts d'émissions à un directeur de chaîne, qui celui-ci donnera alors son accord de diffusion et suggèrera un producteur qui pourra alors développer le projet.

Il peut arriver qu'un projet soit retenu par une chaîne, mais non poursuivi après les premières phases de développement.

Le piège de la première expérience filmique

Dans les productions amateurs, souvent nous oublions le rôle du producteur.

Par manque de budget ou même de connaissance, ce rôle sera plus ou moins tenu par le réalisateur (qui est parfois également le directeur photo, le monteur, etc.). Il s'agit pourtant de deux visions, deux approches différentes et de deux responsabilités distinctes :

- ▶ **le réalisateur** – est responsable de la qualité artistique de l'œuvre
- ▶ **le producteur** – est responsable de la concrétisation et la commercialisation de l'œuvre

Ainsi, beaucoup de films s'arrêtent en cours de route pour cette raison.